

AUDIENCES DU BAPE SUR LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

LE BAPE CONTINUE DE FAIRE PREUVE DE PARTIALITÉ

L'Association réplique aux affirmations du BAPE

ROUYN-NORANDA, le 16 décembre - L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) réfute les allégations du BAPE relativement au refus de la commission d'inclure son mémoire dans le rapport final des audiences sur la filière uranifère.

L'Association demande au BAPE de lui indiquer précisément les passages de son mémoire qui ne sont pas fondés, parmi ceux qui portent sur les prises de position publiques du président de la commission, monsieur Louis-Gilles Francoeur, sur la campagne de dénigrement conduite par des groupes opposés à l'industrie minière, ou sur l'argumentaire anémique du BAPE sur la valeur économique du projet Arnaud de Sept-Îles. L'AEMQ questionne également la remise en cause, par le BAPE, de l'habileté de la Commission canadienne de sécurité nucléaire à exercer son mandat.

La liberté d'expression d'une commission ne peut être unidirectionnelle et les participants ne peuvent être contraints à se conformer à un contenu dicté par ses commissaires. Le mémoire de l'AEMQ ne fait que questionner les dérives des travaux de cette commission qui visent l'ensemble de la filière minière québécoise. « Notre mémoire ne vise aucun individu sur le plan personnel, mais l'opposition idéologique publiquement manifestée par le président de cette commission ne peut être passée sous silence. On ne peut tenir ces propos encore récemment véhiculés tout en clamant son impartialité dans la gestion d'un tel processus », a déclaré Mme Valérie Fillion, directrice générale de l'AEMQ.

L'AEMQ rappelle également que la commission a choisi de tenir des audiences principalement dans des villes où l'opposition au secteur minier (particulièrement à la filière uranifère) est fortement présente. En faisant ces choix, la commission cherche délibérément des appuis à ses conclusions et fausse l'opinion que les québécois peuvent avoir de notre industrie. « Notre Association représente une industrie qui soutient plus de 50 000 familles œuvrant dans un des fleurons de notre économie. Le BAPE fait preuve de partialité et porte atteinte à la liberté d'expression d'une association industrielle reconnue depuis 40 ans », a ajouté Mme Valérie Fillion.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AEMQ)

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle représentant les intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière au Québec. Fondée en 1975 l'Association a comme mission de promouvoir l'exploration durable et responsable des ressources minérales du Québec et leur contribution essentielle à l'économie québécoise. Elle rassemble plus de 1400 membres individuels ainsi que plus de 330 membres corporatifs issus de la filière minière québécoise. Elle est dirigée par un conseil d'administration de quinze personnes issues des différentes composantes de l'exploration minière. L'Association organise annuellement Xplor, un congrès qui rassemble la filière minière québécoise et qui aura lieu les 7 et 8 octobre 2015.



SOURCE ET RENSEIGNEMENTS :

Marie-France Beaudry
Responsable des communications et des relations publiques
AEMQ
819 762-1599 POSTE 225
819 277-3863
mfbeaudry@aemq.org
www.aemq.org